



Conformément aux circulaires du Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation en date du 03 mai et du 21 mai 2021, une aide d'urgence est mise en œuvre afin d'aider les entreprises agricoles de production fruitière ayant subi des dommages suite à l'épisode gel survenu en avril 2021.

Sont éligibles à cette aide les exploitants agricoles individuels à titre principale, les GAEC, les EARL, autres personnes morales ayant pour objet l'exploitation agricole et dont au moins 50% des parts sont détenues par des exploitants agricoles à titre principal (directement ou indirectement).

Par ailleurs, l'éligibilité est conditionnée par :

- **l'implantation des vergers dans les communes identifiées comme ayant été touchées par le gel d'avril 2021 par la mission d'enquête mise en place dans le cadre des calamités agricoles (cf. liste de communes page 3).**
- **une production fruitière significative sur l'exploitation.**

Cette aide forfaitaire est plafonnée à 5 000€ par exploitation agricole, la transparence s'applique pour les GAEC.

Le montant de l'aide est modulé en fonction de deux critères : le taux de perte estimé sur la production de fruits à noyaux (hors quetsches) et la présence d'un nouvel installé sur l'exploitation.

Afin de prétendre à cette aide d'urgence, il est nécessaire de compléter le formulaire ci-après. Suite à l'instruction de la demande par les services de la DDT de Meurthe-et-Moselle, un courrier sera adressé à chaque demandeur pour l'informer de la décision prise et, le cas échéant, du montant d'aide attribué.

Identification de l'exploitation

Statut juridique	<input type="checkbox"/> Exploitant individuel à titre principal <input type="checkbox"/> EARL <input type="checkbox"/> SCEA <input type="checkbox"/> GAEC <input type="checkbox"/> Autre (préciser).....	
Nom Prénom / Raison sociale		
N° de PACAGE		
N° SIRET		
Adresse	Code postal	Commune
Téléphone		
@ E-mail		

Caractéristiques de l'exploitation

SAU	ha	a
Surface totale en vergers	ha	a
Quel est le chiffre d'affaires de l'exploitation (dernier exercice clos) ?		€
Quel est le montant des ventes de fruits frais (dernier exercice clos) ?		€
Quel est le montant des ventes de produits transformés (dernier exercice clos) ?		€
↪ Si vous disposez d'une comptabilité, joindre une copie des pages du grand livre du dernier exercice clos, concernant les <u>comptes de vente</u> (comptes 7) ou une attestation de vente centre de gestion ↪ Si vous ne disposez pas d'une comptabilité, joindre le registre des ventes	Pièce jointe <input type="checkbox"/>	Pièce jointe <input type="checkbox"/>
Êtes-vous installé sur l'exploitation depuis moins de 5 ans ou y a-t-il, au sein de la société, un associé installé depuis moins de 5 ans ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

Liste des communes éligibles :

ALLAIN
AMANCE
ANTHELUPT
AUTREY
BARBONVILLE
BARBONVILLE
BEAUMONT
BELLEAU
BONVILLER
BORVILLE
BOUCQ
BOUZANVILLE
BREMONCOURT
BRULEY
BULLIGNY
BURTHECOURT-AUX-CHENES
CHAOUILLEY
CHARMES LA COTE
CLAYEURES
COYVILLER
CRANTENOY
DIEULOUARD
DOMPTAIL-EN-L'AIR
EINVAUX
EULMONT
FAULX
FERRIERES
FLAINVAL
FORCELLES SAINT GORGON
FRAISNES EN SAINTOIS
GERMONVILLE
HAGEVILLE
HAIGNEVILLE
HAUSSONVILLE
HOEVILLE
HOUSSEVILLE
JEANDELAINCOURT
LAGNEY
LAITRE-SOUS-AMANCE

LANDECOURT
LANFROICOURT
LAY-SAINT-CHRISTOPHE
LOREY
LOROMONTZEY
LUCEY
LUNEVILLE
MAGNIERES
MALZEVILLE
MANDRES-AUX-QUATRE-TOURS
MANONCOURT-EN-VERMOIS
MATTEXEY
MOIVRONS
MONT LE VIGNOBLE
MORIVILLER
MOYEN
PAGNEY DERRIERE BARINE
PRAYE
PUXIEUX
QUEVILLONCOURT
ROMAIN
ROZELIEURES
SAFFAIS
SAINT FIRMIN
SAINT-GERMAIN
SAINT-MARD
SAXON-SION
SEICHAMPS
SOMMERVILLER
TONNOY
VELAINE SOUS AMANCE
VIGNEULLES
VIGNEULLES
VILLACOURT
VILLECEY SUR MAD
VIRECOURT
VITRIMONT
VRONCOURT